

## Abbé Claude Barthe : « Le Pape François n'a pas le même intérêt que Benoît XVI pour la liturgie traditionnelle »

Article rédigé par *Le Rouge et le Noir*, le 12 février 2019

Source [Le Rouge et le Noir] L'abbé Claude Barthe est aumônier du pèlerinage international *Summorum Pontificum* et vient de lancer une feuille de réflexion sur les questions d'actualité religieuse, *Res Novae* (resnovaeroma@free.fr). Spécialiste de la liturgie romaine traditionnelle et analyste reconnu de la crise actuelle de l'Église, son dernier ouvrage paru en décembre 2018 porte sur *La messe de Vatican II. Dossier historique* paru aux éditions *Via Romana*. Il a bien voulu répondre aux questions du *Rouge & le Noir* autour de la récente suppression de la Commission *Ecclesia Dei*.

**R&N :** *Pouvez-vous nous rappeler la finalité de la Commission Ecclesia Dei et la manière dont elle était organisée ?*

**ABBÉ BARTHE :** La finalité première de la Commission *Ecclesia Dei* permet de comprendre ce qui arrive aujourd'hui. Elle a été fondée en 1988, par le *motu proprio* de Jean-Paul II, *Ecclesia Dei adflicta*, à la suite des consécrations par Mgr Lefebvre de quatre évêques, sans mandat du pape. Son but était de « faciliter la pleine communion ecclésiale des prêtres, des séminaristes, des communautés religieuses ou des religieux individuels ayant eu jusqu'à présent des liens avec la Fraternité Saint-Pie-X (FSSPX) fondée par Mgr Lefebvre. » Concrètement cela consistait à organiser un monde traditionnel « officiel » :

- avec l'érection et la supervision de communautés qui, au moins à l'origine, regroupaient des prêtres qui avaient appartenu à la FSSPX et à des communautés amies (Fraternité Saint-Pierre, prieuré puis abbaye du Barroux, notamment) et qui ne voulaient pas « suivre » les sacres d'Écône ;
- avec l'incitation faite aux évêques diocésains de permettre « généreusement » la célébration de la messe traditionnelle dans leur diocèse, lorsque des fidèles en faisaient la demande.

Même si la Fraternité Saint-Pie-X n'était pas la seule préoccupation de la Commission, elle était, à la manière d'une toile de fond, la plus importante. Cela est devenu encore plus vrai, lorsque, à partir de 2000, à l'occasion d'un pèlerinage de cette Fraternité à Rome, le cardinal Castrillón, Préfet de la Congrégation pour le Clergé, devenu aussi Président de la Commission, a établi des contacts avec elle en vue d'une réintégration canonique. Ils ont abouti, à titre d'étape, à la levée des excommunications des quatre évêques de la FSSPX, en 2009, par Benoît XVI.

En revanche, le *motu proprio Summorum Pontificum*, de 2007, qui rendait théoriquement à la liturgie traditionnelle droit de Cité, suivi du « décret d'application », l'instruction *Universæ Ecclesiae* du 30 avril 2011, a fortifié le rôle de gestion par la Commission de la liturgie traditionnelle, qualifiée de « forme extraordinaire ». On peut remarquer au passage que la Commission *Ecclesia Dei*, à l'époque du cardinal Castrillón, s'était arrogé la capacité d'ériger des communautés dont les membres n'étaient pas issus de la FSSPX, tel l'Institut du Christ-Roi Souverain Prêtre.

**R&N :** *Quel est le contexte de sa suppression ?*

**ABBÉ BARTHE :** Le contexte est évidemment celui du pontificat bergoglien, très distinct du pontificat ratzinguérien : le Pape François n'a pas le même intérêt que Benoît XVI pour la liturgie traditionnelle, c'est le moins qu'on puisse dire ; il a dit à deux ou trois reprises que les personnes attachées à la messe traditionnelles lui paraissaient des nostalgiques qui suivaient une « mode ». Pour autant, il n'a pas, pour sa part, la moindre intention de revenir sur les dispositions de *Summorum Pontificum*. Je n'en dirais pas autant des personnes de son entourage qui s'intéressent au problème et pour lesquelles la situation créée par *Summorum Pontificum* est intolérable.

Par ailleurs, le Pape, personnalité complexe, a, ou en tout cas manifeste, une sorte d'affection pour la FSSPX, dont il a connu certains responsables à Buenos Aires, et qu'il a pris soin d'aider. Il n'aurait pas été fâché de réussir où son prédécesseur avait échoué en « réintégrant » la FSSPX. Ce qui l'a conduit à donner aux prêtres de la Fraternité (et des communautés amies) le pouvoir d'entendre les confessions et de recevoir celui de célébrer des mariages.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<https://www.lerougeetle noir.org/opinions/les-inquisitoriales/abbe-claude-barthe-le-pape-francois-n-a-pas-le-m>